

(Dettes passives)

4 ll 10 s. à Bapt. campeau p^r 15 ll de boue
4 ll 4 s. à Marsac p^r 14 ll de boue
27 ll 10 s. au gros pilette p^r 101 ll et demi
de boue

2 chevreuil et un dindé à m^r La mothe
5 ll à mulette p^r le raccommodage de
2 paires de souliers
--- p^r blutage
--- à Barte p^r raccommodage de fûl

2 ll de poudre au grand le lout p^r du
poisson
20 sels au l^r le beau p^r buchage

emprunté de Niagara plein le ballin
à la loupe de sel
item 123 ll de farine
item 46 ll de farine
item plein le ballin à la loupe de
farine p^r faire des hosties

emprunté de m^r navarre 7 ll de sel

(Dettes actives)

18 mel: p^r baptiste chapoteau
19 mel: p^r les gervais
10 mel: p^r feu Jacques Campeau
9 mel: p^r chene
2 mel: p^r la belle-perche
2 mel: p^r cabin
2 mel: p^r fr maurice
2 mel: p^r bapt campeau
1 mel: p^r la fem: de bapt campeau
2 mel: p^r la fem: de Montmirel
1 mel: p^r perfil

.... vendue à Barte environ un quartier de
prêt à niagara 2 minots d'avoine
item un minot de blé
item 9 liv: de graille melle
item une paire de mitasse

Livré au courtot un baril deau de vie
item 22 ll et demi de gros plomb
item une couverture de drap
item une couverture de 3 points
item 2 ll de vermillon
item une ligne du ban
item 2 bottes de maistré de rets
item une liv: de sel de poisson

après le retour du p^r de la Rich:

May 1751 j'ai payé toutes les petites dettes ci-dessus

j'ai aussi payé Baptin 50 ll p^r sel 6 mois qu'il a servi le p^r potier
j'ai payé à Niagara en monnaie 19 ll 10 s: en couvertes 18 ll 15 s: de
plus au meme 10 ll que son frere louison doit p^r 10 mells que son defunt
pere avoit commandé au p^r potier --- ledit niagara est fini de payer

j'ai donné à janis p^r vendre à mon profit 2 couvertes bleues; 3 ll de vermillon;
6 petites chemises avec une ligne à barbe.

et 9 ou 10 pieux de sciage de pin & j'ai cédé à meloché ledit pieux pour
2 charrettes qu'il me doit faire, une à blé et l'autre p^r toutes sortes d'usage

aujourd'hui juillet 1751, niagara fermier de la million des hurons à la pointe
du montreal est convenu devoir faire au profit de laditte million, pour l'usage
des animaux qui elle appartenant. 2 colliers pour les chevaux avec leurs bridels,
et une selle avec les traits et autres cuirs necessaires pour l'attelage, tant de
charette que de traine ou charrua --- de plus 2 jougs pour 2 paires de bœufs avec
les courroies necessaires pour les atteler; et enfin 2 charrettes l'une à blé et l'autre
pour toute sorte d'usage: Le tout doit estre livré au successeur dudit niagara, ou
laditte ferme, le 1^{er} de jbre prochain; à condition que le p^r de la Richardie
superieur de laditte million, cede au dit niagara, la part de 2 taureaux de 2
ans aussi bien que celle qu'il a sur une vache de 15 mois; moyennant que niagara
livrera au renti dudit le tout mentionné en bonne et saine forme --- fait à la
pointe du montreal ce 11 juillet 1751 A de la Richardie --- Nicolas Campeau

Le dit Nicolas Campeau, ou autrement niagara, doit à la fin de la ferme,
rendre les deniers dont le ger de la Richardie et lui sont convenus qui
consistent en 15 minots de blé froment, 6 d'avoine, et 5 de pois moins un
quarteron: Le tout sera pris sur la part dudit niagara. Il doit aussi rendre
un charrua neuf, des roues neuves, son presque neuf, avec tous les ferremens
tant de charrua que de charette et traine; et raccommoder la couverture de
la grange; et finir celle de l'étable.

Janis a pris la ferme de la million des hurons du detroit le 1^{er} jbre
1751, aux conditions suivantes --- L^e que le superieur de laditte million
lui fournira la 2^e année de laditte ferme, toutes les semences necessaires

FACSIMILE OF HANDWRITING OF PIERRE POTIER, S.J.

[Selected from the Livre de Compté de la Mission des Hurons du Détroit, 1733-1751, in possession
of Theodore Parsons Hall, Detroit. Actual size.]